



Compte rendu du conseil municipal du 10/03/2021

Début de la séance à 19H30

Présents : Eric LAHILLADE, Serge BELLOCQ, Monique CLAVERIE, Mélanie LAFITTE, Sandrine PETITGRAND, Elodie CONGE, Francis PLANTE, Yvon LOUBELLE, Caroline GROSSOT, Robert GUGLIELMI, Mireille GIRAUDO, Sébastien PUYO, Agnès POUDROUX

Absents excusés ayant donné pouvoir : Eric LARROQUETTE

Absents excusés : William FREYSSINET

Secrétaire de séance : Mireille GIRAUDO

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09/02/2021

Approuvé à l'unanimité

2 – Approbation des comptes de gestion 2020 – Budget Principal (Délibération 2021-09) – **Budget annexe « Pôle Médico commercial** (Délibération 2021-12) – **Budget annexe « Photovoltaïque »** (Délibération 2021-15)

Le Maire expose à l'assemblée que les comptes de gestion sont établis par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice. Le Maire les vise et certifie que les montants des restes à recouvrer et des montants émis sont conformes à ses écritures. Le conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité, vote les comptes de gestion 2020 de la commune de Saubusse.

3- Approbation du compte administratif 2020 – Budget Principal (Délibération n°2021-10)

M LE MAIRE NE PARTICIPE PAS AU VOTE ET QUITTE LA SALLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

DEPENSES

Prévu : **741 640,66**

Réalisé : **465 067,37**

Reste à réaliser : **0,00**

RECETTES

Prévu : **741 640,66**

Réalisé : **461 115,01**

Reste à réaliser : **0,00**

Fonctionnement

DEPENSES

Prévu : **877 969,62**

Réalisé : **753 632,26**

Reste à réaliser : **0,00**

RECETTES

Prévu : **877 969,62**

Réalisé : **1 176 969,89**

Reste à réaliser : **0,00**

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -3 952,36
Fonctionnement : 423 337,63
Résultat global : 419 385,27

4- Approbation du compte administratif 2020 – Budget annexe Pôle médico-commercial (Délibération n°2021-13)

M LE MAIRE NE PARTICIPE PAS AU VOTE ET QUITTE LA SALLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

DEPENSES	RECETTES
Prévu : 143 242,00	Prévu : 143 242,00
Réalisé : 143 232,78	Réalisé : 14 697,82
Reste à réaliser : 0,00	Reste à réaliser : 0,00

Fonctionnement

DEPENSES	RECETTES
Prévu : 160 049,28	Prévu : 160 049,28
Réalisé : 15 918,16	Réalisé : 22 136,51
Reste à réaliser : 0,00	Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -128 534,96
Fonctionnement : 6 218,35
Résultat global : -122 316,61

5- Approbation du compte administratif 2020 – Budget annexe Photovoltaïque (Délibération n°2021-16)

M LE MAIRE NE PARTICIPE PAS AU VOTE ET QUITTE LA SALLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

DEPENSES	RECETTES
Prévu : 31 849,00	Prévu : 31 849,00
Réalisé : 11 766,53	Réalisé : 25 443,61
Reste à réaliser : 0,00	Reste à réaliser : 0,00

Fonctionnement

DEPENSES	RECETTES
Prévu : 13 034,00	Prévu : 13 034,00
Réalisé : 5 510,51	Réalisé : 15 603,57
Reste à réaliser : 0,00	Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 13 677,08
Fonctionnement : 10 093,06
Résultat global : 23 770,14

6– Affectation des résultats 2020 – Budget Principal (Délibération n°2021-11)

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir approuvé le compte administratif 2020

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT **423 337,63**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **3 952,36**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **419 385,27**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT **3 952,36**

7– Affectation des résultats 2020 – Budget annexe « Pôle médico-commercial » (Délibération n°2021-14)

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir approuvé le compte administratif 2020

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT : **6 218,35**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **6 218,35**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **0,00**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT **128 534,96**

8– Affectation des résultats 2020 – Budget annexe « Photovoltaïque » (Délibération n°2021-17)

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir approuvé le compte administratif 2020

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT : **10 093,06**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **0,00**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **10 093,06**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT **13 677,08**

9- Demande d'aide à la restauration du patrimoine culturel (Délibération n°2021-18)

Les biens faisant l'objet d'une mesure de protection au sens du Code du Patrimoine sont des propriétés communales.

Leur conservation et leur restauration incombent donc aux communes.

Néanmoins, considérant l'intérêt culturel que la conservation de ces éléments patrimoniaux peut représenter pour l'ensemble du territoire, le Département des Landes soutient l'effort des communes pour la conservation de ce patrimoine.

Une subvention départementale peut donc être octroyée à une commune pour la réalisation de travaux de restauration d'un immeuble ou meuble dont la gestion et le fonctionnement lui incombent directement et dont l'intérêt patrimonial et historique est reconnu par l'Etat (inscription ou classement)

La commune de Saubusse s'est engagée dans la restauration de son église pour laquelle le montant des travaux de la 1^{ère} tranche se porte à 322 867 € HT

Par ailleurs la commune de Saubusse, assistée par l'association Ste Thérèse, s'est engagée dans la restauration de la sculpture de St Michel dont le montant des travaux est de 3 755 € HT

Le montant total de ces 2 opérations distinctes mais complémentaires se porte donc à : 326 622 €

L'état et la DRAC ont d'ores et déjà signifié leur soutien à ces opérations ;

Il convient dès lors de solliciter l'aide du département afin de pouvoir concrétiser ces projets dont le plan de financement est présenté comme suit :

DEPENSES	€ HORS TAXES	RESSOURCES	€ HORS TAXES
Travaux église 1 ^{ère} tranche	322 867	DSIL excep. pour travaux	129 147
Restauration sculpture	3 755	DRAC pour travaux	108 939
		DRAC pour sculpture	2 253
		Département pour travaux	20 340
		Département pour sculp.	1 502
		Part communale	64 441
TOTAL DEPENSES	326 622	TOTAL RESSOURCES	326 622

Vu l'article L111-1 du Code du Patrimoine

Vu la délibération du conseil municipal de Saubusse en date du 28 juin 2019 (n°2019-50), portant sur la maîtrise d'œuvre en charge de la rénovation de l'église St Jean Baptiste

Vu la délibération du conseil municipal de Saubusse en date du 9 octobre 2019 (n°2019-67), portant sur la rénovation de la sculpture de St Michel

Vu le classement de l'église St Jean Baptiste et de la sculpture St Michel au Monuments historiques par arrêté du 23 juillet 1957

Vu l'arrêté attributif du 21 octobre 2020 (n°2020-40-13) de dotation de soutien à l'investissement exceptionnelle

Vu l'arrêté attributif du 10 septembre 2020 de la DRAC

Considérant que la commune de Saubusse est éligible à l'aide départementale relative à la restauration du patrimoine culturel des communes,

Considérant que l'intérêt patrimonial et historique de cette opération est majeur

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- ✍ **Approuve le plan de financement présenté**
- ✍ **Sollicite l'aide du Département pour la restauration du patrimoine culturel de la commune**
- ✍ **Dit que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget 2021**
- ✍ **Autorise M le Maire à signer tout acte utile relatif à la perception de cette aide**

10- Convention constitutive d'un groupement de commandes : études hydrauliques (Délibération n°2021-19)

Les évènements climatiques de ces dernières semaines ont rappelé les enjeux de gestion des eaux de ruissellement sur notre territoire. En effet, les cumuls de pluie et les niveaux des nappes phréatiques ont entraîné des inondations en de nombreux points de nos communes.

Aussi, la prise en compte des eaux de ruissellement dans nos documents d'urbanisme, dans les opérations d'aménagements et dans la gestion quotidienne, devient un enjeu majeur pour la CC MACS, les communes membres et pour les syndicats de rivières au titre de la compétence GEMA.

La CC MACS, ses communes membres et des syndicats ont des intérêts communs à faire réaliser des études hydrauliques sur le territoire en fonction de leurs compétences respectives.

Afin d'optimiser les réponses apportées à l'échelle locale lorsque des analyses techniques sont nécessaires en terme d'études hydrauliques, la communauté de communes, les communes membres et les syndicats veulent se doter du cadre et des outils permettant des commandes groupées et cofinancées.

Les décisions pourront ainsi être partagées sur la base d'éléments techniques

Le conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité,

VU, les besoins de la commune de pouvoir faire réaliser des études hydrauliques à titre préventif
VU, les articles L.2113.6 à L.2113.7 du code de la commande publique

CONSIDERANT que ce groupement de commande assure des économies d'échelle et permet l'optimisation des besoins afin d'assurer un développement cohérent et harmonisé sur le territoire.

- ↪ **Approuve le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes destiné aux études hydrauliques**
- ↪ **Autorise M le Maire à signer tout document utile relatif ce groupement**

Clôture de la séance à 21h30